

Sont convoqués :

BEAUMONT Jean-Marie	BERTHEREAU Marc	BONNAUD Delphine
BREVET Christelle	BROUARD Vincent	CATHALOT Mélanie
CHEVALIER DU FAU Vanessa	CHOLET Shirley	DAVID Vincent
DENECHAU Vincent	DEROMMELAERE Françoise	ECHELARD David
GILLET Thomas	GROSSET Corinne	HUMEAU Marie
LAMOUR Dominique	MATHE Franck	MOSSLER Violaine
PERDREAU Christine	TOUZET Virginie	VERNOUX Virginie
VOISINE Henri	YOU Didier	

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique,

Le Lundi 28 Septembre 2020 à 20h30 en Mairie

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 Août 2020
- 2) 3.1 Acquisitions foncières : lot n°12 – ZA Vilnière
- 3) 4.1 Bilan social de la collectivité 2019
- 4) 4.1 Fonction Publique Actualisation du tableau des effectifs
- 5) 5.3 Désignation des représentants de la commune au comité de gestion du réseau LATULU
- 6) 5.6 Prise en charge des frais de garde des élus locaux pour assister à des réunions obligatoires
- 7) 5.3 Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme
- 8) 5.7 Transition écologique - Assises de la transition écologique
- 9) Liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 10) Informations diverses

La Maire,

Corinne GROSSET



Éléments envoyés :

Point 3, bilan social 2019 de la collectivité par email le 24/09/2020

Séance du Lundi 28 Septembre 2020

Compte rendu

L'an deux mille vingt, le lundi 28 septembre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

Etaient présents :

BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine (à partir de 20h42), BREVET Christelle, BROUARD Vincent, CHOLET Shirley, CATHALOT Mélanie (à partir de 20h42), DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, DAVID Vincent, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, ECHELARD David, LAMOUR Dominique, MATHE Franck, HUMEAU Marie, PERDREAU Christine, TOUZET Virginie, MOSSLER Violaine, VOISINE Henri, YOU Didier, VERNOUX Virginie

Absents : CATHALOT Mélanie (arrivée 20h42), Delphine BONNAUD (arrivée 20h42), CHEVALIER DU FAU Vanessa

Secrétaire de séance : Christine PERDREAU

.....

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 Août 2020

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

2) 3.1 Acquisitions foncières : lot n°12 – ZA Vilnière

CATHALOT Mélanie et Delphine BONNAUD arrivent 20h42

Monsieur Henri VOISINE, adjoint à l'aménagement du territoire, expose :

En 2019, la commune a cédé la ZA de Vilnière à Angers Loire Métropole dans le cadre du transfert de domanialité à la Communauté Urbaine sauf une parcelle que la commune a gardé en propriété sur le budget de la ZA de Vilnière. Il s'agit du lot n°12 pour 4 243m².

Afin de clôturer le budget annexe de la ZA de Vilnière, il est nécessaire qu'aucun stock de parcelle n'appartienne à ce budget. Par conséquent il est nécessaire que le budget principal communal rachète au budget annexe de la ZA de Vilnière, le lot n°12 pour une valeur de 62 268,18€.

Je vous propose d'autoriser Madame la Maire à racheter pour le compte de la commune le lot n°12 pour une valeur de 62 268,18€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve cette proposition,

Et **Autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

3) 4.1 Bilan social de la collectivité 2019

Madame la Maire expose :

Le bilan social est une photographie de l'effectif au 31 décembre de l'année écoulée, c'est-à-dire à 2019 et nous le comparons avec le précédent bilan social qui a été établi pour l'année 2017 ainsi que le bilan social de référence pour les communes de notre strate de population.

Le Bilan Social est une **obligation légale**. Le Rapport d'Etat de la Collectivité communément appelé Bilan Social est une enquête définie par les services de l'Etat (DGCL) qui doit être établie et présentée tous les deux ans, par les collectivités locales devant leur comité technique (CT).

C'est un état des lieux des données des ressources humaines. Il permet de mieux connaître sa collectivité et ses spécificités, telles que l'absentéisme, la formation, mouvement de personnel...de mesurer l'évolution des données sur plusieurs années. Le bilan social permet de construire une stratégie des ressources humaines : anticiper ses besoins (départ en retraite, évolution des métiers, besoins en formation...), mettre en place une GPEEC, décider des grandes orientations RH et des priorités à traiter dans le cadre des contraintes budgétaires.

Présentation du bilan social, document en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne acte de la présentation du bilan social de la collectivité du 31 décembre 2019.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

4) 4.1 Fonction Publique Actualisation du tableau des effectifs

Madame la Maire expose :

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, la Commune a créé un ensemble de postes déclinés dans les tableaux des effectifs ci-dessous. Ces tableaux sont modifiés régulièrement afin de tenir compte des évolutions des missions de service public et de la réorganisation des services.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

Les modifications portent sur la présentation de ce tableau des effectifs. Les postes permanents créés sont différenciés des postes non permanents, qui ne peuvent être occupés que par des contractuels et pour des missions temporaires. Le motif de recours sur ces postes est l'accroissement temporaire d'activité.

-Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial où les heures ont été réparties sur un autre poste d'adjoint technique territorial déjà existant. Il y a donc une modification de la durée hebdomadaire de travail sur un poste, qui passe de 20.65 à 25.13/35^{ème}.

-Modification de la durée hebdomadaire de travail pour un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles, en passant de 23.81 à 26.16/35^{ème}.

-Modification de la durée hebdomadaire de travail pour un poste d'agent social, en passant de 32.1 à 17.25/35^{ème}.

-Suppression de 9 postes d'adjoints territorial d'animation dans le cadre des postes permanents et 5 sont reconduits en postes non permanents. Ces postes sont nécessaires au fonctionnement du service Scolaire-Périscolaire, cependant ils sont occupés chaque année par des étudiants. Il s'agit de renfort pour le temps méridien et pour le temps Périscolaire en assurant l'étude et les TAP.

Tableau des effectifs des postes permanents et des postes non permanents au 01/10/2020 ci-dessous :

POSTES PERMANENTS							
Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdo	Taux d'emploi	ETP	Postes pourvus
ADMINISTRATIF	Attaché territorial	A	1	35	100%	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	3	35	100%	3	3
	Adjoint administratif territorial	C	2	11	31,43%	0,63	2
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	C	1	35	100%	1	1
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	35	100%	3	3
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	28,69	81,97%	0,82	1
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	28	80%	0,80	1
	Adjoint technique territorial	C	1	35	100%	1	1
	Adjoint technique territorial	C	1	24,14	68,97%	0,69	1
	Adjoint technique territorial	C	1	25,13	71,81%	0,72	1
	Adjoint technique territorial	C	1	17,64	50,40%	0,50	1
SOCIAL	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	30,78	87,94%	0,88	1
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	26,16	75,01%	0,75	1
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	30,73	87,80%	0,88	1
	Agent social	C	1	17,25	49,28%	0,49	1
ANIMATION	Animateur	B	1	35	100%	1	1
	Adjoint territorial d'animation	C	1	17,44	49,85%	0,50	1
TOTAL			22			17,66	22
ETP Postes Permanents					17,66		
POSTES NON PERMANENTS							
Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdo	Taux d'emploi	ETP	Motif de recrutement
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif territorial	C	1	35	100%	0,5	3
TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	1	35	100%	0,5	3
ANIMATION	Adjoint territorial d'animation	C	1	4	8,47%	0,08	3
	Adjoint territorial d'animation	C	1	16,25	32,77%	0,33	3
	Adjoint territorial d'animation	C	1	16,75	37,33%	0,37	3
	Adjoint territorial d'animation	C	1	1	2,24%	0,02	3
	Adjoint territorial d'animation	C	1	0,78	0,68%	0,01	3
TOTAL			7			1,81	
ETP					1,81		
TOTAL ETP Permanents + Non Permanents					19,47		
Précédemment					20,33		

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les tableaux des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2020 ci-dessus.

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Confirme que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
------------------	-------------------	-----------------------

5) 5.3 – Désignation des représentants : Élection des représentants de la commune au comité de gestion du réseau LATULU

Madame la Maire expose :

La commune fait partie du Bibliopôle départemental, en étant adhérente depuis 2015 au réseau Latulu. L'abonnement permet d'emprunter des outils d'animation, d'avoir un accès à des ressources numériques et surtout de favoriser le maintien sur l'ensemble du territoire départemental d'une offre de lecture publique de qualité.

Les statuts du réseau LATULU prévoient que le comité de gestion est constitué d'élus représentants de chaque commune associée. Chaque conseil municipal des communes associées désigne un nombre de représentants élus égal au nombre de bibliothèques existantes dans sa commune. De plus, pour chaque élu titulaire, un suppléant est désigné. Il sera systématiquement invité mais n'aura voix délibérative qu'en cas d'absence du titulaire.

Par conséquent, je vous propose d'élire, pour la durée du mandat deux membres, un titulaire et un suppléant, pour représenter notre commune au comité de gestion du réseau LATULU.

Pour chaque représentant, le résultat du vote a donné le décompte suivant :

Votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Sont élus représentants de la commune au comité de gestion du réseau LATULU :

- Christine PERDREAU avec 22 voix
- Et sa suppléante Françoise DEROMMELAERE avec 22 voix

6) 5.6 Prise en charge des frais de garde des élus locaux pour assister à des réunions obligatoires

Madame la Maire expose :

Les élus locaux, pour se rendre disponibles afin de participer à certaines réunions obligatoires, peuvent être amenés à engager des frais de garde d'enfants ou des frais d'assistance (personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile). La loi engagement et proximité a prévu que l'Etat prenne en charge ces frais dans les communes de moins de 3500 habitants. Le décret du 30 juillet 2020 précise les modalités de la prise en charge de ces frais par les communes et du remboursement par l'Etat.

La commune remboursera les frais à l' élu dans les conditions ci-dessous :

-La garde dont le remboursement est demandé doit concerner des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle dont la garde par les élus à leur domicile est empêchée par la participation à une réunion

- La garde ou l'assistance a eu lieu au moment de la tenue de la réunion

-Le caractère régulier et déclaré de la prestation des personnes intervenant, sur la base des pièces justificatives fournies

- La caractère subsidiaire du remboursement, à l'appui d'une déclaration sur l'honneur signée de l' élu : son montant ne peut excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont l' élu bénéficie par ailleurs.

- Les demandes de remboursement de frais de garde seront traitées 2 fois par an : en Juin puis en Décembre.

Les réunions donnant lieu à la prise en charge des frais de l' élu local sont les mêmes que celles qui donnent lieu à autorisation d'absence vis-à-vis de l'employeur, à savoir :

Les séances plénières du conseil municipal ; Les réunions de commissions dont l' élu est membre et instituées par une délibération du conseil municipal ; Les réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune ; Les réunions de comités consultatifs dont l' élu est membre.

Vu la Loi engagement et proximité

Vu le Décret n°2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat et modifiant le code général des collectivités territoriales
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de Madame la Maire

Approuve les dispositions relatives à la prise en charge des frais de garde des élus locaux

Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour : 19	Contre : 1	Abstention : 2
------------------	-------------------	-----------------------

7) 5.3 Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme

Madame la Maire expose :

La commune est représentée par une personne au syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme, je vous propose d'élire 2 personnes (un titulaire et un suppléant) pour représenter la commune à chacune des commissions : Commission Inondations et Commission Romme, Brionneau, Boulet.

Pour chaque délégué, le résultat du vote a donné les résultats suivants :

Pour chaque représentant, le résultat du vote a donné le décompte suivant :

Votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Sont élus pour représenter la commune de Saint-Lambert-la-Potherie au syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme :

- Henri Voisine est élu avec 22 voix comme délégué titulaire
- Vincent Brouard est élu avec 22 voix comme délégué suppléant.

8) 5.7 Transition écologique - Assises de la transition écologique

Madame la Maire expose :

Angers Loire Métropole s'est engagée dans la transition écologique pour faire évoluer le territoire et accompagner ses habitants vers un nouveau modèle de développement plus sobre et respectueux de notre environnement. Pour créer cet espace de vie plus juste et plus sûr, il convient de renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler, de se déplacer, de se nourrir tout en veillant à l'épanouissement de chacun et au vivre ensemble. Rendre le territoire plus résilient, c'est renforcer son système économique, ses approvisionnements locaux, réduire ses dépendances (alimentaires, énergétiques...), ses inégalités, pour faire face aux chocs climatiques, énergétiques, mais également aux crises économiques, sociales ou sanitaires.

En juin 2019, la communauté urbaine s'est dotée d'une stratégie de transition écologique, puis de transition énergétique, et de son plan climat air énergie. Les actions nombreuses engagées dans les domaines de la mobilité (tramway, plan vélos...), de la rénovation urbaine (Belle-beille, Monplaisir), de valorisation des déchets, de production d'énergie renouvelable, de préservation de la ressource en eau, de ses milieux naturels et sa biodiversité, ont permis l'obtention de nombreuses reconnaissances tels que le label européen Cit'ergie en janvier 2020, elles ont renforcé l'image d'un territoire où la qualité de vie et le bien vivre sont reconnus parmi les meilleurs de France. Les Assises de la transition écologique qu'il vous est proposé d'engager avec l'ensemble des forces vives du territoire d'octobre à mai 2021, visent plusieurs objectifs :

- Montrer notre détermination à réussir cette transition et envoyer un signal fort sur l'importance accordée par nos collectivités aux enjeux écologiques et de résilience.
- Construire une vision partagée de cette transition. Définir le niveau d'ambition et les chantiers prioritaires.
- Enclencher une dynamique collective pour stimuler, accélérer la coopération et les synergies entre acteurs.
- Consolider les politiques publiques de transition écologique, enrichir les politiques engagées, renouveler les modes de conception et renforcer le rôle des collectivités dans toutes leurs fonctions : organisatrices, planificatrices, facilitatrices, incitatrices.

Pour réussir la démarche il est indispensable de **conduire le projet à l'échelle de la communauté urbaine**, c'est à dire de mobiliser l'ensemble du territoire, avec l'ambition de proposer des thématiques fédératrices, et d'accompagner les communes dans la mobilisation.

Le contenu des Assises sera organisé à l'image de la **Convention Citoyenne pour le Climat** autour de ces fonctions vitales de la vie des habitants sur le territoire qui interrogent l'activité et la qualité de vie quotidienne. Pour y parvenir, il est proposé d'engager **plusieurs processus de mobilisation** du mois d'octobre jusqu'au mois de mai 2021 :

1- La mobilisation de l'ensemble des habitants et acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre d'un processus participatif large et inclusif.

Le processus va s'ouvrir par **un temps fort de lancement le 23 octobre prochain** qui a pour objectif d'enclencher la dynamique en révélant les potentiels du territoire, de présenter le dispositif et d'appeler à la mobilisation des acteurs. Le dispositif principal, va consister à mobiliser des acteurs économiques, panel citoyens, réseaux associatifs, etc., sur des territoires (communes, quartiers prioritaires...) variés. Une plateforme participative et des appels à contribution viendront le compléter. Les contributions prendront la forme de cahiers d'acteurs, de contributions individuelles, etc.

Les cadres existants de dialogue, de concertation seront également sollicités pour élargir le champ des contributions à des catégories d'acteurs plus spécifiques (étudiants...), ou plus difficiles à mobiliser (dans les quartiers par exemple). Les démarches de projet engagées ou à venir constituent également des points d'appui de mobilisation d'acteurs sur des thématiques variées : économie circulaire, adaptation au changement climatique, biodiversité, plan alimentaire territorial, etc. Ainsi, l'enrichissement de ces travaux par une participation citoyenne sera réalisé. Des domaines tels que la culture, l'éducation et la formation, les sports et loisirs, sont également à associer pour étendre la mobilisation à des secteurs moteurs de changement. L'ensemble des productions et contributions seront analysées, partagées et restituées lors d'un temps fort au printemps 2021.

2- La mobilisation des acteurs socio-économiques, à travers le Contrat de Transition Ecologique. Annoncé le 3 juillet dernier par le Président d'ALM et le Préfet, ce contrat de transition écologique traduit les engagements environnementaux de l'Etat à l'échelle locale. Co-construit, ce contrat mobilise bien entendu les collectivités locales mais aussi les acteurs socio-économiques pour accompagner et soutenir la transformation écologique d'Angers Loire Métropole. **Le processus va être engagé en septembre pour fixer un programme d'actions locales avec des engagements précis et des objectifs de résultats sur les 4 prochaines années.** Le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire, la réindustrialisation de Biopôle, la rénovation urbaine, les mobilités sont autant de thèmes qui y seront abordés. L'objectif est de signer ce contrat avec les services de l'Etat mais également des acteurs clés notamment financeurs potentiels (Région, Département, ADEME, Banque des territoires...) au printemps 2021.

3- La mobilisation des 29 communes et d'Angers Loire Métropole : renforcer la coopération pour réussir la transition. Les élections municipales ont conduit à renouveler les programmes dans les communes pour une nouvelle mandature. L'ampleur des propositions dans le domaine de la transition écologique traduit une évolution des attentes des citoyens. Les Assises permettront de consolider ce contrat citoyen sous une autre forme, complémentaire, mais les programmes d'ores et déjà riches en action écologiques doivent être concrétisés pour apporter la preuve de l'engagement politique dans la transition. Des synergies sont à renforcer entre les communes et avec ALM pour aboutir aux réalisations attendues. La mobilisation des agents des collectivités est également essentielle, non seulement pour réussir les processus de mobilisation des acteurs et leur traduction dans les politiques publiques, mais aussi parce qu'ils habitent et vivent le territoire et sont acteurs de cette transition au quotidien. Des temps spécifiques seront donc programmés pour permettre l'enrichissement et la contribution de ces forces vives. Enfin, pour réussir la mise en œuvre de ce vaste et ambitieux programme, la participation, l'initiative des élus communautaires et municipaux sera indispensable.

La commission permanente et un comité de pilotage ad hoc constitueront les instances de pilotage et de suivi de ces Assises dans toutes ses phases. Le comité de pilotage sera présidé par Corinne BOUCHOUX, Vice-présidente de la transition écologique, entourée des vice-présidents et élus communautaires investis en matière de transition écologique, et avec l'appui d'un comité technique animé par le pôle de transition écologique et les services d'ALM.

Après présentation par Madame la Maire, il est demandé aux conseillers municipaux de se positionner afin de participer aux ateliers qui seront prévus lors des assises de la transition écologique. Les Ateliers débuteront le 23 Octobre 2020 à 17h.

.....

9) Liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A-2020-64	Marchés Publics	Attribution MAPA Entrées riveraines Les ECOTS	14/09/2020	DURAND
-----------	-----------------	---	------------	--------

.....

10) Informations diverses

- Questionnement sur la définition du territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF
- Mise en œuvre d'une Analyse des Besoins Sociaux pour la commune dans le cadre du CCAS : diagnostic et ensuite les actions à mener. Recrutement d'une stagiaire pour mener l'ABS d'octobre 2020 à juillet 2021
- Quartier Séniors : présentation du projet. Réunion publique le 3 Novembre 2020.
- Matinée déchets organisée par le CME de 10h à 12h, le 17 Octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h09.

Prochains conseils publics :

Lundi 9 Novembre 2020 à 20h30

Le secrétaire de séance,



Christine PERDREAU

La Maire,

Corinne GROSSET



Les conseillers municipaux :

BEAUMONT Jean-Marie		BERTHEREAU Marc		BONNAUD Delphine	
BREVET Christelle		BROUARD Vincent		CATHALOT Mélanie	
CHEVALIER DU FAU Vanessa		CHOLET Shirley		DAVID Vincent	
DENECHÉAU Vincent		DEROMMELAERE Françoise		ECHELARD David	
GILLET Thomas		GROSSET Corinne		HUMEAU Marie	
LAMOUR Dominique		MATHE Franck		MOSSLER Violaine	
PERDREAU Christine		TOUZET Virginie		VERNOUX Virginie	
VOISINE Henri		YOU Didier			